RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 23 mars 1990

approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 831
parcelle no 10533
sis sur la commune du Grand-Saconnex

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment no 831, sis sur la parcelle no 10533, feuille 19 du cadastre de la commune du Grand-Saconnex, inscrit au registre foncier au nom de la COMMUNE DU GRAND-SACONNEX;

vu la position dominante de l'école primaire implantée face aux bâtiments de la mairie, au centre du noyau villageois;

vu l'intérêt historique de cet ensemble qui comprend un premier bâtiment de 1836 et une extension réalisée en 1910;

vu les caractéristiques constructives du volume d'origine qui se distinguent par une disposition régulière des ouvertures, l'affirmation des chaînes d'angle et des horizontales (socle et corniches);

vu la qualité stylistique de l'extension de 1910 qui associe des détails "village suisse" - principalement dans la cage d'escalier surmontée d'un clocheton - ainsi que des éléments néo-classiques repris du bâtiment d'origine;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 6 mai 1988;

vu les observations recueillies le 2 juin 1988;

vu le préavis de la commune du 21 octobre 1988;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 30 janvier 1989;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 831, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

51.00.00-24

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Plan cadastral 19

1:500

